

Comment sortir de la crise de la zone euro ?

Assainir les dépenses publiques, taxer les marchés financiers, créer un marché boursier centralisé ou en finir avec l'idéologie de la compétitivité : les manières de sortir de la récession divisent les Européens

■ Réduire les dépenses, sécuriser les recettes

Jean Arthuis

Président de la commission des finances du Sénat

La gouvernance européenne ne peut rester en l'état. S'il est indispensable de porter secours aux Etats membres détenteurs de la monnaie unique confrontés à des difficultés, il n'est plus acceptable de la faire sans contreparties.

A ce stade, l'Union doit avoir autorité pour ordonner des réformes et le retour à l'équilibre. Sans de telles dispositions, c'est la spirale d'un échec collectif et l'implosion de l'euro comme de l'Union.

Soyons bien conscients que la disparition de l'euro serait lourde de conséquences pour les Etats les plus vulnérables. En effet, toutes nos dettes sont libellées en euros. Si nous devions reprendre nos monnaies nationales, les Etats en bonne santé verraient leur monnaie s'apprécier par rapport à l'euro, entraînant l'allègement de leur dette. En revanche, les Etats les plus fragiles subiraient la dévaluation de leur monnaie et l'accroissement du poids relatif de leur endettement.

Je crains de voir la France pointer dans ce dernier groupe aux côtés de la Grèce, du Portugal, de l'Irlande, de l'Espagne et de l'Italie. Cette gouvernance européenne devrait assurer la coordination et la discipline budgétaires, l'harmonisation fiscale, les régulations économiques et financières. De telles régulations à un niveau national sont devenues simples gesticulations.

Mais ce qui est aussi en cause,

c'est notre propre gouvernance nationale. Deux actions doivent être menées : l'assainissement de nos finances publiques et l'amélioration de la compétitivité du travail et de l'économie. Deux impératifs qui ne sauraient être différés en dépit de la proximité de l'élection présidentielle.

L'assainissement de nos finances publiques exige un double effort de compression des dépenses et d'augmentation des recettes. C'est donc à une véritable rupture que nous sommes appelés. Si le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux a ses vertus, il convient de faire preuve de discernement d'un service à l'autre et il doit correspondre à une nouvelle vision de l'organisation générale. En tout état de cause, la redistribution des gains sous forme de primes catégorielles est à proscrire car elle annule l'économie attendue.

Un nouveau coup de rabot sur les niches fiscales permettrait d'améliorer le produit de l'impôt sur le revenu de plusieurs milliards d'euros

En matière de gestion des ressources humaines, le temps est venu de remettre en cause les normes de temps de travail. L'heure est venue de préparer la sortie de la norme dogmatique des 35 heures, dans la sphère publique comme dans les entreprises. Il est vrai que celles-ci ont trouvé des adaptations, mais au prix de législations complexes.

Dans le même ordre d'idées, il y a urgence à rompre avec le déferlement de normes édictées par la loi ou par des directives européennes. Chacune de ces dispositions constitue un activateur de dépenses

publiques ou privées. Mettons un terme à cet exercice absurde qui consiste à se donner bonne conscience en adoptant des textes dont la mise en œuvre n'est pas soutenable financièrement.

Si l'Etat est au cœur du débat, n'oublions pas l'impact des budgets de protection sociale. Leur poids excède le cumul des dépenses engagées par l'Etat et les collectivités territoriales. Réduire les dépenses, certes, mais aussi sécuriser les recettes. Autrement dit augmenter les ressources, les impôts et les cotisations sociales.

Un nouveau coup de rabot sur les niches fiscales permettrait d'améliorer le produit de l'impôt sur le revenu de plusieurs milliards d'euros. En outre, au nom de la justice fiscale, les plus hauts revenus doivent être mis à contribution par l'institution de deux tranches supplémentaires (au-delà de 150 000 et 500 000 euros)

soumises aux taux de 45 % et 50 %. Enfin, l'assiette et le barème d'imposition des plus-values mobilières et immobilières, après de multiples mesures d'exonération et de réduction des taux, ont vocation à réintégrer le régime général d'imposition. La complexité conduit à l'inégalité des citoyens devant l'impôt.

A la dette de l'Etat s'ajoute depuis près de vingt ans une dette sociale, logée dans la Caisse d'amortissement de la dette sociale. Créée en 1996 pour éponger un déficit supposé exceptionnel du début des années 1990, elle

s'alourdit depuis lors d'un déficit devenu chronique. Pour la rembourser, une contribution de 0,50 % est prélevée sur tous les revenus. Fixée à l'origine pour rembourser la dette initiale, elle est devenue insuffisante face à l'accumulation des déficits (68 milliards d'euros pour les années 2009, 2010 et 2011).

Après trop d'années d'approximation et d'illusions, il est temps de régler l'addition et de changer le logiciel de la gouvernance publique. Osons enfin les vraies réformes. Alors que nous avons laissé s'exiler la production, il est encore de bons esprits pour proclamer que la consommation reste le moteur de la croissance.

Etrange époque où les banquiers et les assureurs veulent nous persuader que le renforcement de leurs fonds propres nuirait au financement de l'économie. Le déni de réalité ne peut faire office d'art de gouverner. Si la souveraineté a encore un sens, il est urgent de ne pas attendre que les créanciers se substituent au gouvernement.

La crise bancaire de 2008 a mis en lumière le principe providentiel du « trop important pour qu'on le laisse faire faillite », les Etats se proclamant assureurs systématiques pour porter secours aux établissements financiers. Les plus optimistes rêvent peut-être encore à la transposition de ce principe au profit des Etats les plus endettés. Fort heureusement, notre Constitution nous protège puisqu'elle a prévu, article 5, alinéa 2, que « le président de la République est garant de l'indépendance nationale ». C'est déjà une « règle d'or ».

Sur Lemonde.fr
L'intégralité de cette tribune

■ L'Europe doit taxer les marchés financiers

Algirdas Semeta

Commissaire européen chargé de la fiscalité et de l'union douanière, de l'audit et de la lutte antifraude

Aujourd'hui l'Europe est en proie à des turbulences économiques et financières, les budgets des pays européens sont sous pression, et l'incertitude pèse sur les perspectives de croissance. Nos finances publiques sont menacées, de même que notre modèle socio-économique.

Le comportement à risque du secteur financier a nué à l'économie. Les contribuables européens ont supporté les coûts élevés des renforcements du secteur financier. Il est temps pour ce secteur d'assumer sa part de responsabilité et de mieux contribuer aux finances publiques. Il est également temps de mettre fin aux comportements à risque sur les marchés. Parallèlement à la réforme de la réglementation des marchés financiers, une taxe sur les transactions financières me semble être un instrument-clé pour réagir à la crise.

C'est pourquoi la Commission a proposé des règles communes pour taxer les transactions financières. Cette taxe aura le double effet de générer des recettes et de décourager les transactions risquées. Notre proposition pourrait permettre de réunir au minimum 57 milliards d'euros par an. Partiellement versée au budget de l'UE,

cette somme permettrait à l'Union de respecter ses engagements pour relever les défis mondiaux posés par le développement et le changement climatique. Avec la part qu'ils tireront de ces recettes, les pays européens seront mieux à même d'assainir leurs finances et d'investir dans la croissance et l'emploi.

Plusieurs pays d'Europe ayant déjà mis en place une taxe financière, pourquoi agir au niveau de l'UE ? La situation économique nous montre que nous avons besoin de plus d'Europe et non de moins. Nous devrions préserver et développer un marché intégré solide. Si chaque pays choisit sa façon de taxer les banques, cela ne fera qu'entraîner complexité administrative et inégalités de traitement.

Nous ne pouvons pas nous le permettre. Adopter une taxe sur les transactions financières au niveau de l'UE n'est qu'une première étape. L'Europe devrait faire figure d'exemple et parler d'une seule voix en faveur de l'introduction d'une taxe mondiale sur les transactions financières avec le G20. Il est nécessaire de trouver une solution au niveau mondial.

Le temps nous est compté. Les Européens attendent des résultats, et je ne doute pas que cette taxe puisse avoir les effets qu'ils escomptent. Le secteur financier doit contribuer aux finances publiques de manière équitable, et recentrer les transactions sur l'économie réelle.

Cela nous permettrait aussi d'atteindre rapidement les objectifs fixés dans la « Stratégie Europe 2020 » en faveur d'une prospérité durable pour tous. Espérons que les Etats membres suivront la Commission. ■

■ L'euro est mort, vive l'euro franc !

Dominique Garabiol
Bruno Moschetto

Professeurs d'économie

Cette accélération de la crise de l'euro appelle sa nécessaire maîtrise par les autorités politiques ou monétaires. Avant que les marchés n'imposent une désintégration anarchique de l'euro, une gestion pragmatique de leur monnaie par les pays de la zone euro s'impose. En effet, l'euro est une monnaie, mais ce n'est pas une monnaie désincarnée, ni une « monnaie européenne ». Ce qui est européen, c'est la politique monétaire et l'instance qui la détermine et la conduit : la Banque centrale européenne.

L'euro, c'est la monnaie de chaque Etat membre de ladite zone. Cette donnée est illustrée par le fait que les pièces de monnaie ont pour chaque Etat une face nationale et les billets un code national. Par

là, notre monnaie l'euro a gardé l'identité de son ancrage national.

Une monnaie, c'est pour ceux qui la détiennent des créances sur l'appareil bancaire des pays concernés. En l'espèce des avoirs en compte, ou la monnaie scripturale, correspondent à des créances sur les banques commerciales. Et, des avoirs en poche, les billets ou la monnaie fiduciaire correspondent à des créances sur les banques centrales du système. La masse monétaire de chacune de ces monnaies a pour contrepartie des crédits pour l'essentiel sur l'économie. En matière monétaire, tout se ramène aux territoires nationaux.

Ainsi, les avoirs monétaires qui sont gérés par l'appareil bancaire d'un pays au bénéfice de ses déposants, ne seraient en rien altérés si ces pays décidaient de rebaptiser leur monnaie en y accolant la dénomination de leur assise nationale. L'euro franc serait l'équivalent de l'euro « unique » un pour un. Par là, rien ne serait changé à la valeur interne de notre monnaie puisque soit nos banques commerciales soit notre banque centrale seraient redevables d'euro francs comme elles le sont d'euros « uniques ». Une banque dont un déposant souhaiterait convertir ses avoirs en compte en billets, se verrait offrir des billets portant la mention euro franc cor-

respondant au signe distinctif. Autrement dit l'euro franc existe déjà en droit et en fait.

Ce passage de l'euro « unique » aux euros « nationaux » se ferait sans contrainte ni contrepartie puisque depuis sa création, l'euro n'est rattaché à aucun autre étalon. Autrement dit, l'euro est un électron libre dont la valeur externe flotte vis-à-vis des autres devises, le dollar ou le yen. Sa parité externe n'est garantie par aucune clause de change et l'adjonction d'une dénomina-

L'UE redeviendrait une zone politique soutenable et durable

tion nationale à la dénomination commune ne ferait que correspondre à la réalité de l'activité économique et monétaire des différents pays composant l'espace commun. La cohabitation des différents euros nationaux serait assurée par des appréciations ou des dépréciations qui tempéneraient ou encourageraient le passage d'une euromonnaie à une autre. Sur le plan interne, le pouvoir libérateur des différences euromonnaies serait garanti par le fait que chacun des Etats accepterait l'euro national en paiement des

prélèvements obligatoires, pratique qui a contribué à accréditer le cours légal d'une monnaie.

Ce qui est valable pour les avoirs monétaires, c'est-à-dire les dettes bancaires, le serait aussi pour les avoirs obligataires dont les dettes souveraines, lesquelles seraient au terme de leurs échéances payées en euros nationaux. Ces dettes ne verraient pas leur valeur nominale modifiée par cette mutation monétaire des euros « uniques » en euros nationaux, mais leur valeur serait appelée à fluctuer en fonction de leur prix sur les marchés secondaires. Aussi pourrait-on imaginer que, face à une dépréciation significative de ces créances, leurs détenteurs seraient conduits à constituer des provisions compensatoires mais rien n'interdit de penser que celles-ci pourraient être reprises en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur sur les marchés.

La flexibilité monétaire intrinsèque à cette mutation permettrait aussi l'adoption rapide de l'euro par les nouveaux pays membres de l'UE ainsi que par les anciens qui ne l'ont pas adopté. L'UE redeviendrait une zone politique soutenable et durable. L'Allemagne n'aurait pas à supporter une Europe de transferts financiers qui s'annonce sans fond. Aussi, que vive l'euro franc et ses semblables ! ■

mobeco

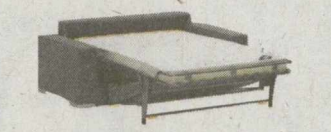
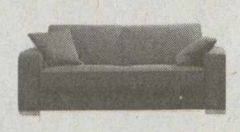
Détaillant-grossiste vend aux particuliers les plus grandes marques "au meilleur prix"

MATELAS - SOMMIERS
CANAPÉS - SALONS - CLIC-CLAC

TEMPUR



CONVERTIBLES POUR COUCHAGE QUOTIDIEN



DIVA - CASANOVA - BUROV - DESIGNERS GUILD
NEOLOGY - NICOLETTI - LELEU - MARIES CORNER - ETC...

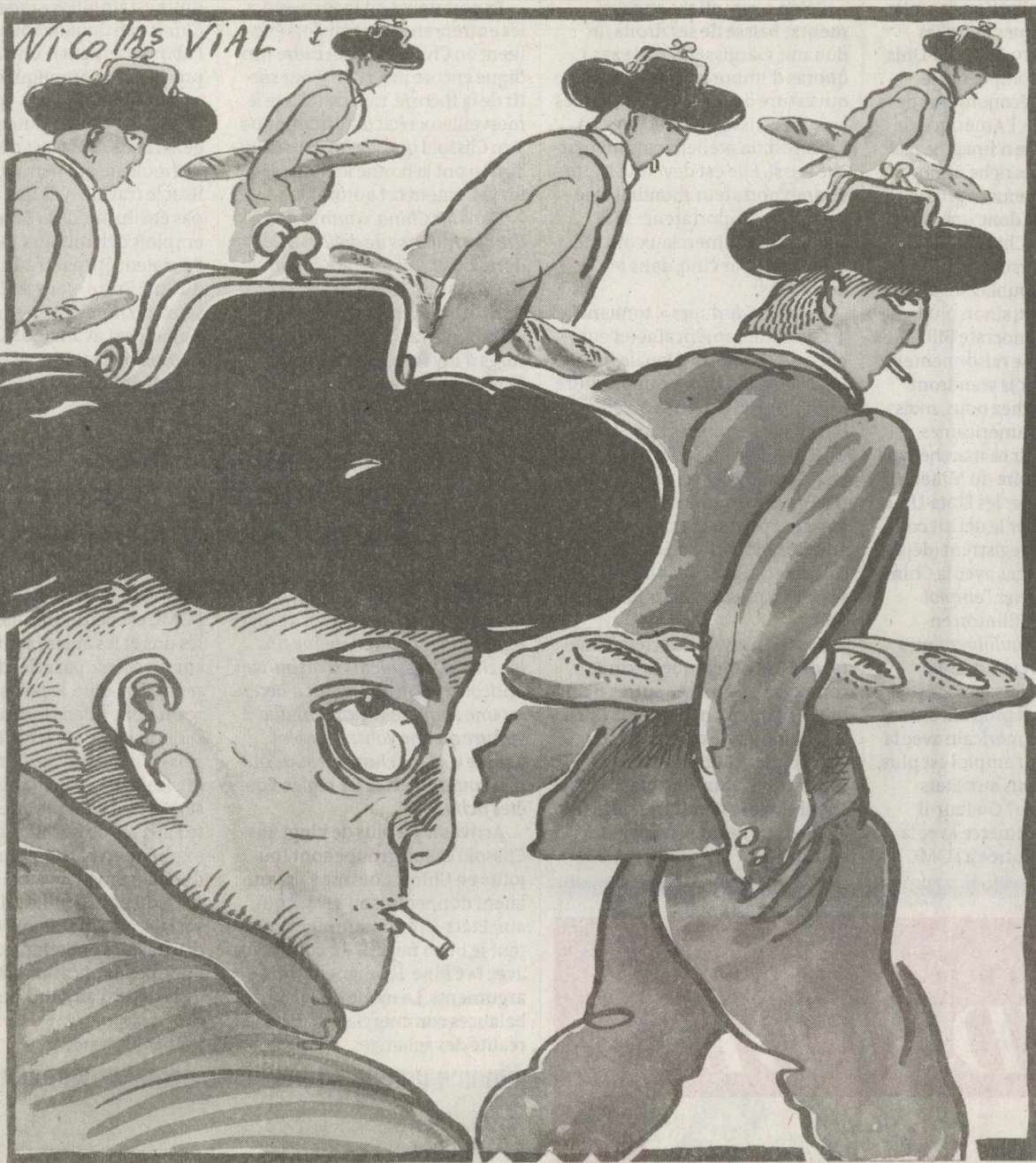
TRECA - TEMPUR - SIMMONS - PIRELLI
DUNLOPILLO - BULTEX - EPEDA - ETC...

Livraison gratuite sur toute la France
Réglez en 10 fois sans frais *

50 av. d'Italie 75013 PARIS | 148 av. Malakoff 75116 PARIS | 247 rue de Belleville 75019 PARIS

01 42 08 71 00 7j/7

www.mobeco.com leader de la vente en ligne



Retrouver l'autonomie politique de la France

Hervé Juvin

Essayiste et économiste, auteur de « Renversement du monde. Politique de la crise » (Gallimard, 2010)

Dans le domaine économique et commercial, mieux vaut ne pas être les idiots de la mondialisation. Ensuite, il convient de défendre nos intérêts propres, ceux des Français et des Européens. Personne ne juge mauvais que les Chinois aient une préférence pour les intérêts de la Chine ou que les Américains poursuivent avec constance l'intérêt américain. Pourquoi est-ce que les Français ne pourraient pas poursuivre les intérêts de la France, et les Européens manifester leur préférence européenne ?

Si l'objet est d'en finir avec une dépendance à l'égard des marchés financiers qui tourne à l'esclavage, si l'objet est de retrouver une autonomie politique, il ne s'agit pas seulement de tarifs douaniers, de contrôles aux frontières et de réciprocité négociée. Des dispositions techniques et juridiques précises dans le domaine du placement de la dette, des privatisations, des opérations de marché, de la réglementation bancaire, peuvent engager des évolutions considérables, et nécessaires.

1. La renationalisation de la détention de la dette. Elle s'applique aux OAT ; elle s'appliquerait tout autant et sinon plus, aux euro-obligations. Pour gagner quelques points de rendement, le Trésor français a consenti un abandon majeur de souveraineté ; une dette publique détenue par les nationaux s'apparente à l'impôt, l'inflation peut la réduire ; une dette détenue à l'extérieur est une dette, et le défaut est le seul moyen de l'alléger vraiment. Les résidents détiennent moins de 35 % de la dette publique de leur pays ; il leur est impossible d'acheter en direct des titres de la dette nationale ; et certains besoins d'investissement ne peuvent être satisfaits que par des titres émis ailleurs. Il est urgent de renationaliser la détention de la dette publique, non dans un but de fermeture, mais d'autonomie politique. Dans ce but, les Français doivent pouvoir acheter des titres de dette publique au choquet de leur banque, et les Européens doivent pouvoir souscrire des euro-obligations.

2. L'émission de parts d'associés. La privatisation des grandes sociétés de services collectifs a permis la constitution de rentes indues et fait perdre à la collectivité nationale et européenne un contrôle sur des actifs essentiels, et stratégiques. Les ravages de la propriété d'Etat et du contrôle publics sont connus, les ravages de la privatisation se découvrent. L'application du modèle actionnarial, de la course à la création de valeur et de la concurrence à ces sociétés dites naguère « gestionnaires de monopoles naturels » est un échec. C'est vrai pour l'énergie, pour les réseaux ferrés, c'est vrai pour la poste, pour la banque de détail. Il faut en tirer les conséquences, et d'abord sur l'inadéquation du modèle de propriété actionnarial.

Pour les futures opérations d'ouverture de capital de sociétés publiques ou de monopoles naturels, il est urgent d'inventer un titre d'associé aux droits et aux rémunérations proches de ceux des sociétaires des coopératives, des parts dont l'achat et la vente sont soumis à l'agrément de l'entreprise, et dont les droits de vote sont effectifs sur le mode « un homme, une voix ». L'offre de vente de ces parts d'associés à des personnes physiques et morales, ferait des Français les propriétaires associés des entreprises de services communs. L'expérience des réseaux mutualistes prouve la facilité à lever des capitaux, la facilité aussi à organiser le lien avec les marchés de capitaux, donc la respiration du capital.

3. La création d'un marché boursier centralisé. La directive européenne dite « MIF » a détruit trois siècles d'expérience et de progrès européen dans le domaine du lien

entre modèle de marché, activité boursière, société et intérêt collectif. La directive a organisé l'éclatement de la liquidité, fait perdre l'unicité du prix et fourni aux intermédiaires les plus puissants les occasions de jouer contre les intermédiaires plus petits, les investisseurs de long terme et les épargnants. L'aveuglement européen a fait des marchés boursiers un mauvais lieu, qui va tuer l'actionnariat populaire et qui commence à provoquer des retraits de la cote, depuis que le marché sert à tout sauf à financer les entreprises.

Dans le domaine des marchés d'actions comme dans celui des marchés d'options et de dérivés, des matières premières, la centralisation des ordres sur un système d'ordre public est le préalable à toute moralisation de la finance. Des chefs d'entreprise s'émeuvent de l'absence de lien entre leur activité, leur performance, leurs résultats, et les mouvements de leur titre en Bourse ; ils sont choqués de voir leur titre négocié à des prix différents au même moment, des mouvements de leur capital se dérouler dans des « trous noirs ».

Sur les marchés des actions, des obligations, comme sur ceux des matières premières, l'obligation d'une centralisation des ordres, d'une unicité des prix, et d'une transparence sur les conditions, est un objectif stratégique de retour au lien indissociable qui unit les épargnants, les associés, et les sociétés cotées.

La séparation entre dépôts, crédit et opérations de marché est fondatrice de la sécurité et de la morale

4. La séparation des métiers bancaires. Il y aurait les bonnes banques et les méchants fonds spéculatifs. C'est ignorer que les fonds spéculatifs ne travaillent qu'à partir du crédit que leur fournissent les banques, et qui fait jouer l'effet de levier dévastateur. La séparation entre dépôts, crédit et opérations de marché est fondatrice de la confiance, de la sécurité et de la morale. Elle doit permettre d'éliminer les acteurs non conformes, et de restaurer la notion de criminalité financière, certains comportements et certaines opérations suggérant moins des dérives professionnelles qu'une qualification d'entreprise frauduleuse, voire criminelle, permettant le retrait de la licence d'opérer sur le territoire européen, la mise sous contrôle des opérations, voire la saisie des actifs détenus.

5. Le retour à la mention d'origine des produits. C'est la dignité et le respect du consommateur qui peut choisir et arbitrer en fonction d'information dont le prix n'est qu'une composante, et qui peut attribuer une valeur aux choses différentes de leur prix. Le stupide « made on earth by humans » est la fin du politique et la dissolution de toute société organisée dans l'isolement généralisé. Il y a un prix à payer contre l'isolement et contre la décivilisation qui nous gagne.

Ni protectionnisme ni libre-échangeisme, le vrai débat politique et le vrai clivage opposent ceux qui se battent pour l'autonomie des peuples et ceux qui travaillent à leur asservissement aux intérêts privés. Au nom d'un internationalisme mal compris, une partie des socialistes se fait complice des forces du capital sans frontières, sans identité et sans liens. Paul Yonnet a été l'un des premiers à avoir percé à jour la contre-manceuvre socialiste. Derrière l'éloge de la mobilité il faut entendre l'esclavage, derrière le sans-frontiérisme, il faut entendre apologie des invasions et des colonisations, derrière les droits universels il faut entendre l'extinction des peuples libres de se donner leur loi et de se nommer. Et derrière la liberté du marché, il faut voir les faux-monnayeurs, les charlatans et les usuriers qui reviennent. ■

Sur lemonde.fr
L'intégralité de cette tribune

Rompre avec le culte de la performance

Dominique Méda

Professeure de sociologie à l'université Paris-Dauphine

Michel Godet livre une tribune (*Le Monde* du 22 septembre) qui constitue un remarquable condensé de la pensée mortifère qui est en train de détruire l'Europe sinon de préparer des guerres que nous croyions désormais impossibles.

Michel Godet lance d'abord un décret d'excommunication contre les Grecs. Ils ne sont pas capables de rester dans le bateau ? Jetons-les donc par-dessus bord ! Ils ne méritent pas de rester dans la zone euro, ni même dans l'Europe. L'excommunication ne s'arrête pas là : il nous faut désormais faire le nettoyage dans l'Euroland et en Europe, suggère M. Godet, de manière à en exclure ceux qui ne sont pas capables de respecter les critères et de faire comme notre nouveau modèle : l'Allemagne. Pourquoi l'Allemagne ?

Les Allemands travaillent dur et beaucoup, ils se sont serré la ceinture, ont accepté des années de modération salariale et de réformes de leur protection sociale, tous ceux qui ne sont pas capables de faire comme eux doivent quitter le navire. La ligne de démarcation que Michel Godet propose est claire : il y a d'un côté les pays du Sud, dont il n'a pas même besoin de préciser qu'ils sont paresseux et profiteurs, et qui ne méritent pas de rester en Europe, et de l'autre ceux du Nord, travailleurs, économiquement rigoureux. Faudrait-il donc couper l'Europe en deux et ne conserver que les pays du Nord ?

Et que penser d'une réflexion qui ne fait que généraliser les oukases et les expressions de haine qui traversent les nations elles-mêmes, qu'il s'agisse des Belges ou des Italiens ? Le nouveau critère de triage serait donc devenu le travail et la capacité à travailler dur et à se lever tôt pour gagner la bataille économique dans laquelle on nous somme de nous maintenir depuis plus de trente ans. Cette vision appelle deux remarques.

La première concerne ce fameux critère qui devrait nous permettre de séparer le bon grain de l'ivraie, les bons Européens

capables de travailler dur et de se lever tôt – les nordistes – des jouisseurs, profiteurs et paresseux – les sudistes. Faut-il rappeler à Michel Godet que le nombre d'heures travaillées est un bien piètre indicateur des performances économiques ?

Que ceux qui travaillent le plus en Europe sont ceux dont le PIB par habitant est le moins élevé et que la durée de travail hebdomadaire des Allemands et des Néerlandais, mais aussi des Suédois et des Danois – le cœur des pays du Nord... – est moins élevée que celle de la France, que M. Godet semble considérer comme presque sudiste, notamment depuis l'entrée en vigueur de la réduction du temps de travail, qu'il a toujours considérée comme le début du déclin français. Comment s'explique cela ?

D'une part, dans le calcul de la durée hebdomadaire de travail, on doit se garder de ne considérer que les emplois à temps complet mais on doit aussi prendre en considération les temps partiels, ce qui fait chuter la moyenne (car dans les pays du Nord, il y a beaucoup de travail à temps partiel, contrairement aux pays du Sud où les fem-

Avec qui voulons-nous vivre ? Qui nous dira les critères d'une bonne société ?

mes travaillent moins). D'autre part, ce qui compte pour la performance économique n'est bien sûr pas le nombre d'heures travaillées mais la productivité horaire et c'est donc sur la base de la productivité horaire ou du PIB par habitant qu'il faudrait comparer les pays européens et fonder le palmarès.

Mais, au-delà de ce constat, est-ce une bonne chose de continuer à conserver comme indicateur prioritaire de réussite ce type d'indicateur ? Au-delà de la productivité horaire, est-il légitime de considérer que les nations les plus performantes sont celles qui produisent le plus, alors même que nous savons de façon certaine que la croissance s'accompagne de dégâts environnementaux (et sans doute sociaux) et qu'il est désormais urgent de prendre les mesures nécessaires pour éviter une dégradation irréversible des conditions qui rendent notre planète habitable.

Le critère privilégié de performance devrait être la capacité à produire les biens et services nécessaires pour permettre

aux nations de s'inscrire dans la durée, c'est-à-dire à produire en mettant à la disposition de la population les biens et services dont celle-ci a besoin tout en réduisant au maximum les atteintes à la biodiversité. Ce n'est ni le « travailler plus pour gagner plus », ni le « travailler plus pour produire plus » qui devrait donc guider l'évaluation de Michel Godet, mais d'autres critères, bien différents : ou bien le rapport Stiglitz commandé par le président de la République n'aurait-il été que poudre aux yeux ?

La seconde remarque est d'un autre ordre. Elle concerne la responsabilité des « intellectuels » ou « savants » dans le processus de crise que connaît l'Europe. Godet promeut une philosophie du séparatisme, qui vise à distinguer les bons des mauvais et dont on ne voit pas du tout où elle devrait s'arrêter. Il faudrait chasser les plus faibles, les plus pauvres, parce qu'ils n'auraient pas fait ce qu'il fallait, parce qu'ils seraient paresseux, parce qu'ils ne voudraient pas travailler. Il faudrait chasser ou réduire à rien non seulement les Roms mais aussi les allocataires du revenu de solidarité active (RSA), au moins ceux qui n'ont pas retrouvé de travail, puisque c'est de leur faute s'il en est ainsi. C'est de leur faute s'il n'y a plus d'emploi accessible et s'ils ne veulent pas prendre les miettes d'emploi que la mise en œuvre du RSA avait pour objectif de rendre plus supportables (donc de légitimer).

Mais où nous arrêterons-nous ? Demain, les voisins de Michel Godet, travaillant moins que lui, ou de façon différente, ou produisant une portion de PIB plus petite devront-ils être mis à l'index ? Avec qui voulons-nous vivre ? Qui nous dira les critères d'une bonne société ? Le devoir des intellectuels n'est-il pas, plutôt que de séparer, de tenter de rassembler, et ne devrions-nous pas mettre tous nos efforts en commun pour définir ce que pourraient être des Etats-Unis démocratiques d'Europe, au sein desquels une vraie solidarité serait organisée ?

Un projet bien plus exaltant, bien plus enthousiasmant, bien plus prudent aussi que le séparatisme. Un projet fondé sur la préservation de notre patrimoine naturel et de notre cohésion sociale. Un projet dont le premier bienfait serait de tenir écartée la menace du retour de la guerre au sein de l'Europe, un projet qui contribuerait à la réalisation de cette paix perpétuelle que Kant appelait de ses vœux. ■

Rectificatifs & précisions

Sénat Jean-Pierre Raffarin nous prie d'indiquer qu'il « *dément fermement des propos qui lui ont été prêtés selon lesquels "les sénateurs du groupe RDSE sont*

achetables » (*Le Monde* du 28 septembre). « *Ni eux ni moi ne méritons ces men-songes* », ajoute le sénateur (UMP) de la Vienne.